

Commentaire :

Les gros comités (Val de Seine excepté) ont un stade supplémentaire précédant les demi-finales d' où le nombre inférieur de paires qualifiées en finale.

Le mode de qualification mis en place cette année est proche des comités suivants :

Val de Seine n°5 (60,06%) Yonne n°6 (59,30 %) Alsace n°8 (56,25 %) Pyrénées n°9 (56,12 %)

Nous-mêmes étant n° 7 dans la liste.

La mise en place de cette année, compte tenu du calendrier nous interdisant un stade supplémentaire (mise en place de quarts de finale) est parfaitement conforme preuve à l' appui à l' esprit de cette compétition.

En fait seul le manque de place (32 tables au maximum dans la grande salle)

nous a interdit les années précédentes d' accepter un nombre supérieur de paires en finale.

de plus nous devons également considérer que certains comités par manque de place ont restreint le nombre de paires qualifiées en finale.